

# La version bouddhiste du récit de l'enfant prodigue d'après le Saddharma-Pundarîka-Sûtra (version chinoise)

Autor(en): **Chédel, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 132

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380451>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA VERSION BOUDDHISTE  
DU RÉCIT DE L'ENFANT PRODIGE  
D'APRÈS LE SADDHARMA - PUNDARÎKA - SÛTRA  
(Version chinoise.)

---

Le récit du fils prodigue est un thème favori pour les bouddhistes et pour les chrétiens. Dans la littérature bouddhiste mahâyâniste le récit figure au chapitre iv du *Saddharma-pundarîka-Sûtra* et au chapitre IV également du *Vajrasamâdhi-Sûtra*.

La question ne se pose plus de savoir si le récit est d'origine bouddhique ou si, au contraire, il est d'origine chrétienne. Les théories établissant une influence philosophique indienne sur l'élaboration de la dogmatique chrétienne sont périmées.

Nous n'avons, par conséquent, pas l'intention dans ce travail de démontrer que le récit bouddhiste de l'enfant prodigue est l'original du récit évangélique ou disons mieux sémitique, car les indianistes ont démontré que les influences sémitiques exercèrent une action assez importante sur la formation du mahâyânisme, par l'intermédiaire de la Mésopotamie et de l'Iran ; mais nous examinerons les aspects et les points de contact existant entre les récits chrétiens et bouddhistes, en admettant une origine chrétienne et, partant, sémitique, du récit du fils prodigue.

La traduction du texte ci-dessous est faite d'après la version chinoise du texte sanscrit du « Lotus de la Bonne Loi » (*Saddharma-pundarîka-Sûtra*) <sup>(1)</sup>.

(1) *Miao-fa bien boua King*. Edition japonaise. Texte chinois, Kyoto, 1930.

## TRADUCTION

C'est comme si un homme eût été enlevé par une troupe d'enfants alors qu'il était jeune, qu'il se fût éloigné de la présence de son père afin de se rendre dans un lointain pays. Le père, désolé à cause de la perte de son fils, pleura tout en parcourant les points de l'espace durant cinquante années entières, afin de chercher son fils (1).

Chemin faisant, il parvient dans une grande ville ; après avoir construit une maison, il se fixa à cet endroit et se livra aux cinq qualités du désir.

Il y acquiert une quantité d'or et de pierres précieuses, des richesses, des grains, des conques, du cristal, du corail, des éléphants, des chevaux, des coureurs, des bœufs, des troupeaux et des béliers ; des rentes, des intérêts, des territoires, des esclaves masculins et féminins, des serviteurs ; il est honoré par des milliers de créatures et il est constamment le favori du roi (2).

Les habitants de la ville et ceux qui demeuraient dans les villages le respectent en plaçant leurs mains devant lui ; plusieurs marchands se présentent devant lui après avoir conclu de nombreuses affaires.

De cette façon, cet homme parvient à la richesse ; puis il devient vieux et faible ; et il passe les jours et les nuits à penser au chagrin que lui cause la perte de son fils (3).

« Voilà cinquante ans qu'il est parti, cet enfant insensé qu'est mon fils, je possède de grands biens et je sens venir la mort. » Telles sont ses paroles.

Cependant ce fils qui a quitté son père dans sa jeunesse, pauvre et misérable, va de bourg en bourg, cherchant de la nourriture et des vêtements.

Quelquefois il obtient quelque chose en cherchant, d'autres fois il ne trouve rien ; ce misérable dépérit dans la maison des autres, le corps couvert de gale et d'éruptions cutanées.

Cependant, il parvient un jour dans la ville où réside son père, et tout en cherchant de la nourriture et des vêtements, il se trouve insensiblement porté vers le lieu où est située la maison de son père.

L'homme infortuné, possesseur de grands biens, était assis sur un trône placé près de sa porte ; un grand nombre de personnes l'entourait, un dais d'or était suspendu en l'air au-dessus de sa tête.

Quelques intendants sont debout auprès de lui ; quelques-uns comptent ses biens et son or ; d'autres sont occupés à tenir des écritures ; d'autres encore perçoivent des intérêts et des revenus.

Alors le pauvre être apercevant la superbe maison du maître dit : « Comment suis-je donc venu ici ? Cet homme est sans doute le roi ou le ministre du roi. Ah ! puissé-je n'avoir commis aucune faute en me rendant ici ! Puissé-

(1) Il semble qu'on découvre dans ce passage quelques réminiscences de l'histoire de Joseph (cf. Gen. xxxvii). — (2) Cf. Gen. xxxix, 4. — (3) Cf. Gen. xxxvii, 35.

je ne pas être saisi et jeté en prison ! » Tout en réfléchissant, il se mit à fuir, en demandant où est le chemin des pauvres.

Mais le père, assis sur son trône, reconnaît son propre fils qui vient d'arriver ; il envoie des coureurs à sa poursuite dans le but de le ramener.

Aussitôt le pauvre être est saisi par ceux qui le poursuivent ; mais à peine est-il saisi par eux qu'il s'évanouit. « A quoi sert de résister, pense-t-il en son for intérieur, ce sont certainement des bourreaux qui me saisissent ; ce n'est guère le moment de penser à de la nourriture ou à des vêtements. »

En voyant son fils, le père prudent se dit : « Cet homme est un rustre, un ignorant, enclin au mal, il ne croira pas que toute cette magnificence lui appartient ; il ne se dira pas davantage : Cet homme est mon père ».

Le père envoie auprès de son fils plusieurs hommes boiteux, borgnes, contrefaits, déguenillés, sales et misérables en leur disant : « Engagez cet homme à entrer à mon service ».

« Le lieu où l'on jette les ordures de ma maison est nauséabond ; il est rempli d'excréments et d'urine ; travaille à le nettoyer, je t'accorderai double salaire », ainsi s'exprime le père.

Ayant ouï ces paroles, le pauvre vint et se mit à nettoyer le lieu en question, il construisit non loin de là une hutte de chaume afin d'y habiter.

Pendant, l'homme riche était occupé sans cesse à regarder le pauvre par la fenêtre ou par un œil-de-bœuf. Il pense : cet homme aux inclinations misérables est mon fils qui nettoie le lieu où l'on jette les ordures.

Puis il descend, prend une corbeille et, se couvrant de vêtements malpropres, il se présente devant le pauvre et lui adresse le reproche suivant : « Tu ne travailles pas correctement. Je t'accorderai un salaire double ainsi qu'une grosse ration d'huile pour frotter tes pieds ; je te donnerai des aliments accompagnés de sel, des légumes et une tunique ».

C'est ainsi qu'il le réprimande en ce moment ; mais ensuite, cet homme avisé l'attire à lui (en lui disant) : « Oui, tu exécutes bien ton travail en ce lieu ; tu es certainement mon enfant, il n'y a là aucun doute ».

De cette façon, il le fait peu à peu pénétrer dans son logis et le prend à son service ; et au bout de vingt années complètes, il parvient à lui inspirer de la confiance.

Pendant, le père cache dans son logis son or, ses perles, ses pierres précieuses ; il fait le compte de tout cela et pense à sa fortune.

Quant au pauvre ignare qui habite seul dans la hutte, il ne conçoit que des idées de pauvreté. « Je n'ai aucune jouissance de cette espèce », pense-t-il en lui-même.

Le père fortuné, ayant connaissance de ses dispositions nouvelles, se dit : « Mon fils est parvenu à concevoir des pensées nobles ». Alors, il réunit ses proches et ses amis et il leur dit : « Je vais donner toute ma fortune à cet homme » (1).

(1) Cf. pour ce passage et le suivant, Luc xv, 22-23.

Puis en présence du roi, des habitants de la ville et du village, ainsi que de plusieurs marchands, il dit à cette assemblée : « Celui-là est le fils que j'avais perdu depuis longtemps, depuis cinquante années complètes, et j'en ai encore vu vingt autres depuis ; je l'ai perdu alors que j'habitais une certaine ville, et c'est en le cherchant que je suis parvenu ici.

» Cet homme est le propriétaire de toute ma fortune ; je lui ai donné tout sans exception ; qu'il use des biens de son père, selon ses besoins, je lui remets toutes ces propriétés ».

Mais cet homme est stupéfait en pensant à son misérable état antérieur, à ses inclinations misérables et à la grandeur de son père. En considérant toute cette fortune, il se dit : « Aujourd'hui, me voilà donc heureux ».

(*Saddharma-pundarîka-Sûtra*, chap. IV, 3-35.)

\* \* \*

Les sources israélites, et partant, sémitiques, du récit de l'enfant prodigue se trouvent en germe dans la pensée prophétique du VIII<sup>e</sup> siècle, représentée par Osée. En effet, au chapitre XIV du recueil de ce prophète, nous lisons ces paroles : « Israël, reviens à Jahvé, ton Elohim, car tu es tombé par ton iniquité (verset 2 du texte massorétique)... Dites-lui : Pardonne toutes les iniquités, et reçois-nous favorablement ! (v. 3)... Je réparerai leur infidélité, j'aurai pour eux un amour sincère... (v. 4), etc. »

Eaminons les points particuliers qui caractérisent la version bouddhiste de notre récit.

Tout d'abord, cette parabole dans la littérature mahâyâniste ne signifie pas seulement un retour à Dieu comme dans le récit original, mais elle entend démontrer ce qu'est l'Illumination. D'ailleurs, les deux récits contiennent ce désir de transcendance qui réside dans tout cœur humain. Le sentiment de paix que l'on découvre dans l'Illumination bouddhiste est bien celui du voyageur qui regagne son foyer. Cependant il semble, au premier abord, que le voyage fut inutile car, logiquement, à quoi sert-il de partir de un pour aller à dix, et de revenir à un ? Mais du point de vue bouddhiste, c'est que l'on n'est plus le même. La volonté est complètement transformée, car, au retour de ce voyage à travers la conscience du temps, la volonté est la divinité elle-même.

Il existe dans le *Vajrasamâdhi-Sûtra* une variante qu'on ne trouve pas dans le *Saddharma-pundarîka-Sûtra* ; c'est lorsque le Bôdhi-sattva Apratisthita demande au Bouddha pourquoi le père fut

assez dépourvu de bonté pour ne pas rappeler son fils errant avant que cinquante ans fussent écoulés. Le Bouddha répondit : « On ne doit pas interpréter ces cinquante ans comme indiquant une période de temps ; ils signifient l'éveil d'une pensée ».

Ces termes symbolisent l'éveil de la conscience qui doit être ramenée à la volonté et c'est alors qu'elle commence à réaliser ses « vœux originels » (*pûroa-pramiddhâna*). L'éveil d'une « pensée » indique le début de l'Ignorance et en est la condition. Lorsqu'on a triomphé, « une pensée » est ramenée à la volonté qu'est l'Illumination. Par conséquent, l'Illumination est un retour. Aussi dans le bouddhisme le sens du retour à quelque chose de familier indique la volonté qui s'installe une fois de plus dans son ancienne demeure, après avoir erré très longtemps, apportant à l'individu un trésor spirituel riche d'expérience.

André CHÉDEL.

---